



Groupe de Travail « Direction et Fonctionnement de l'École »

Séance du 17/02/14 – Tableau de Bord Ecoles



Le Groupe de Travail Direction et Fonctionnement de l'École s'est réuni pour traiter principalement du Tableau de Bord des Ecoles. Cette réunion a été l'occasion de rappeler que **la plupart des objectifs du TBE ne sont pas partagés par les collègues et le SNUipp-FSU 06**. La discussion a permis de peser sur le projet initial de l'administration pour définir le cahier des charges d'un outil numérique au service de l'allègement de la charge de travail administratif, mandat porté par les élu-e-s SNUipp-FSU 06 dans ce GT.

Le dossier est repris depuis décembre par M. Béguin, IEN de Vence. Nous l'avons découvert en séance et avons exprimé notre regret de ne pas avoir été informés plus tôt de cette réorganisation.

1- Les propositions initiales de l'administration

Proposer un TBE facilitant pour les directeurs/trices, débarrassé des problèmes d'ergonomie et de difficulté de saisie.

Mettre en cohérence le TBE avec les enquêtes sollicitées (dont le DUER) pour éviter tout doublon de saisie

Proposer une version bêta troisième semaine de février pour une généralisation fin mars

Permettre une actualisation des données écoles par une mise à jour quotidienne en lien avec BE1D (informations générales sans saisie manuelle au niveau de la direction)

Ne plus passer par la clé OTP pour l'identification mais utiliser les identifiants personnels de Webmail

Améliorer la qualité des impressions en permettant des extractions sous forme de tableur (fichiers .csv)

Permettre des extractions de données directement par l'IEN et/ou le DASEN pour minimiser les sollicitations des directeurs/trices.

Enrichir le TBE de menus contextuels fournissant une aide conceptuelle à l'utilisateur.

Hors les champs relevant des enquêtes obligatoires, le TBE serait proposé dans sa version 2, à la discrétion des collègues « pour en faire ce qu'on veut ».

Le TBE intégrerait les rubriques suivantes :

- Fiche identité école
- Effectifs (extraits de BE1D)
- Organisation pédagogique
- 108 h
- Fiche quantitative relative aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- Projet d'école (+ onglets fiches actions)
- Education prioritaire : accompagnement éducatif
- APC : horaires, axes de travail
- Aide aux élèves en difficulté : RASED, PPRE, SRAN (éléments quantitatifs)
- Fluidité des parcours (maintiens, retards d'âge)
- Socle commun

- Evaluations nationales
- Enquête TICE
- DUER (intégration permettant de lever le problème de compatibilité généré par le fichier excel)
- Informations préoccupantes, signalements d'infractions délictueuses (éléments quantitatifs)

2- Les interventions du SNUipp-FSU 06

Pour le SNUipp-FSU 06, un « choc » de simplification est nécessaire pour répondre à la situation de surcharge des collègues. Tout outil numérique mis à disposition des directeurs/trices doit remplir un double objectif : permettre de mener avec davantage d'efficacité les tâches liées au suivi individualisé des parcours scolaires (rôle pédagogique du directeur que le SNUipp-FSU souhaite voir renforcé, revendication validée par le MEN lors des récents chantiers métiers) tout en permettant l'extraction des données requises par l'administration au niveau national ou départemental, **sans travail d'élaboration ou de saisie supplémentaire.**

De ce point de vue, le TBE V2 présenté ne répond pas à la première partie des attentes. Il est entièrement destiné à la remontée de données administratives et ne rend pas service au directeur/trice dans ses tâches quotidiennes d'animateur pédagogique. Pour le SNUipp-FSU 06, il est tout à fait contraire aux intérêts des élèves, du fonctionnement des écoles et à la nécessaire amélioration des conditions de travail des collègues, d'enfermer les directeurs/trices dans des travaux de saisie statistique. De ce fait, nous demandons une entrée dans le TBE non avec les identifiants personnels de la direction mais avec les **identifiants école**, ce qui en outre permet aux adjoints de saisir les données les concernant ou concernant les élèves de leurs classes.

Le TBE V2 se caractérise par une exhaustivité qui ne répond pas à nos exigences de simplification administrative. Les **éléments de remontée obligatoires**, conformément aux accords établis lors d'une précédente séance de travail paritaire en juin 2013, doivent être **clairement identifiés**, par exemple par un code couleur, et donc distingués des éléments qui restent à discrétion des collègues du point de vue de la gestion locale de l'école.

Le **calendrier** annoncé ne convient pas. Il renforce les insupportables pressions liées à un travail constamment installé dans l'urgence. Dans le contexte de surcharge actuel, la prise en mains d'un tel outil nécessite temps et formation. Il n'est pas envisageable d'en exiger l'utilisation au cours de cette année scolaire.

La fiche **108 h** délègue des fonctions de contrôle au directeur/trice, ce que nous rejetons catégoriquement. Un-e directeur/trice n'est pas redevable des obligations de service des collègues de l'école. En l'état, ce feuillet ne peut être maintenu. Si l'objectif est de faciliter l'organisation de la concertation dans l'école, un agenda partagé entre les collègues paraît beaucoup plus pertinent.

L'ex-TBE formatait le **projet d'école** dans un canevas très contraint ne permettant pas l'expression spontanée de projets pédagogiques conçus par l'équipe. Le projet d'école, comme émanation d'une élaboration collective de l'équipe pédagogique doit pouvoir être consigné sur un feuillet vierge. Un module permettant un simple « upload » d'un fichier texte permettrait de dépasser les impasses des « usines à cases ».

La réflexion en cours sur les programmes et la remise à plat des évaluations nationales (dont le dernier protocole CE1/CM2 a été sévèrement critiqué par le SNUipp-FSU) rendent caduques les onglets concernant les indicateurs de maîtrise des paliers du socle commun et les résultats aux évaluations

nationales. Les premiers, caractérisés par le flou et les grandes variations locales présidant à leur validation, ne sauraient constituer des indicateurs fiables de réussite scolaire.

3- En synthèse : un cahier des charges partagé

L'administration a pris en compte nos propositions pour définir le cahier des charges suivant :

Le principe de la **distinction des champs obligatoires et facultatifs** est acté.

Le **calendrier de diffusion est revu et desserré**. Le TBE V2 sera réétudié en GT à la fin mars à l'aune du cahier des charges défini de manière paritaire avant diffusion en fin d'année scolaire 2013/2014 (après les vacances de printemps) dans un but de remontées des difficultés à résoudre et éléments à améliorer. Les enquêtes obligatoires de fin d'année scolaire pourront faire l'objet d'une transmission sous une autre forme, sauf si le/la directeur/trice fait le choix d'utiliser le TBE.

Le TBE devra permettre **l'incrémentation automatique (sans travail de saisie supplémentaire) d'une synthèse école à partir d'éléments individualisés gérés en local**. Les éléments quantitatifs (par exemple, nombre de PPRE dans une classe) pourraient être renseignés par chaque adjoint. **Le module local de saisie de données individuelles serait cependant facultatif** et pourrait être contourné par les directeurs/trices qui souhaiteraient ne renseigner que le module global servant aux remontées institutionnelles. La partition données DASEN/données locales devra être clairement apparente.

Au tableau des 108 h, on substituera un **agenda local partagé des temps de concertation** dans l'école.

Les **fiches actions** du **projet d'école** pourraient être **transmises** par « upload » sur **fichier libre** plutôt que d'être saisies en ligne dans un formulaire imposé.

Formations initiale et continue / Questions diverses

Suite au dernier GT, le DASEN confirme le principe de l'organisation d'un stage de **formation initiale** avant la prise de poste de **3 semaines** si les moyens de remplacement le permettent.

Concernant la **formation continue**, le SNUipp-FSU 06 a pesé sur les propositions de l'administration pour que soit retenu le principe d'un **stage départemental en présentiel de 3 x 6 h** sur les thématiques suivantes : animation des conseils, traitement de la difficulté scolaire, gestion des conflits.

Ces stages seraient inscrits au PAF et accessibles selon les modalités en cours (candidatures retenues au barème) pour chacun des trois modules.

Dans la mesure où la programmation de ce stage deviendrait effective, **le SNUipp-FSU 06 demande qu'au moins une animation pédagogique soit proposée dans les circonscriptions sur une thématique spécifique à la direction d'école**. Actuellement, le PAF prévoit que chaque directeur ait droit à trois animations pédagogiques spécifiques mais le SNUipp-FSU a démontré que ce droit n'est que théorique et ne fait que l'objet que de très rares déclinaisons concrètes dans les circonscriptions.

La prochaine séance de travail est fixée au 6 mai (hors celle consacrée au TBE, programmée le 28 mars en fonction de l'avancée des travaux de l'équipe technique en charge de la conception de l'outil). Une rencontre avec l'IEN ASH à propos du livret de suivi des élèves présentant des troubles des apprentissages est également à programmer.